



Surface de la parcelle  ha

Récolte par le vendeur

Mode de production  Conventionnel/PER  BIO

Récolte par l'acheteur

**Détermination de la quantité**

- Quantité récoltée (plante entière) a  dt MF
- Teneur en MS de la récolte b  a x b / 100 = c  dt MS  
*Standard* *Personnalisé*
- x Facteur de conversion en grains (14% d'humidité) d   
0,50

*Ce facteur (Agroscope) aussi appelé « Indice de récolte », détermine la quantité de grains à 14% d'humidité par rapport à la matière sèche plante entière récoltée. Il peut varier en fonction de la densité d'épis par rapport à la plante entière, selon les variétés, l'année, etc. Il s'agit d'une valeur « moyenne » que nous conseillons d'utiliser.*

Quantité de grain sec (14% d'humidité) c x d = e  dt grain  
 Soit/ha = e/ha (..... dt grain/ha)

**Détermination du prix**

- + Prix de base en CHF/dt de grain sec  CHF/dt  
(Prix de base 2019: CHF 36.50/dt)
  - – Economie des frais de conditionnement sur un maïs à 30% d'humidité, selon tarifs:
    - pour une réfaction de poids à l'entrée de 2%
    - pour une taxe d'entrée de CHF 3.–
    - pour le séchage d'un maïs à 30% d'humidité
 \_\_\_\_\_ → CHF 12.30/dt de grain sec – \_\_\_\_\_ CHF/dt
- = Prix net sur qualité commercialisée

**Montant total**

- Déduction de prix en fonction de la teneur en MS de la plante entière

|                                  |                          |                                  |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| – 70 cts/% de MS inférieur à 30% | 30-35% MS sans déduction | – 20 cts/% de MS supérieur à 35% |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|

Variation f: – \_\_\_\_\_ CHF/dt MS récoltée f x c

- Supplément pour fibres (8 CHF/dt MS) c x (1 - d) x 8

**Montant net de la récolte**

- Frais de récolte (si récolte par l'acheteur)  CHF/ha  
(Norme adaptée Agroscope 2016, chauffeur inclus: CHF 550.–/ha)

**Montant net de la transaction**

x  CHF/dt

=  CHF

CHF

CHF

=  CHF

–  CHF

=  CHF

Lieu: ..... Date: .....

Le vendeur: ..... L'acheteur: .....

Collaboration: Agroscope, swiss granum



## Informations complémentaires

### Pesée

Une pesée par type de char, puis compter le nombre de chars.

Si l'on change de parcelle (variété, semis tardif), il serait prudent d'effectuer un nouveau contrôle.

### Détermination de la matière sèche

Constituer un échantillon représentatif tous les 1 à 4 chars suivant la quantité et la régularité de la marchandise (variété, date de semis). Pour constituer un échantillon représentatif, prendre 5-6 poignées de marchandise brute à différents endroits du char, ou mieux à la sortie de la machine. Brasser le tout dans un bidon et en extraire environ 0,5 kg qui sera mis dans un sac en plastique bien fermé et mis au frais. Au plus tard le lendemain, l'échantillon sera au laboratoire.

Prendre contact avec un des laboratoires suivants quelques jours avant la récolte :

|  |                  |   |               |
|--|------------------|---|---------------|
| Agrilogie Grange-Verney                                  | 1510 Moudon      | ☎ | 021/557 98 98 |
| Fondation rurale interjurassienne                        | 2852 Courtételle | ☎ | 032/420 74 20 |
| Institut agricole de Grangeneuve                         | 1725 Posieux     | ☎ | 026/305 55 00 |
| Chambre neuchâteloise d'agriculture et de la viticulture | 2053 Cernier     | ☎ | 032/889 36 30 |

### Prix de base

Il représente le prix payé aux producteurs de maïs par les coopératives.

Prix indicatif 2019, grain à 14% d'humidité, **PER**: CHF 36.50/dt

**BIO**: CHF 84.-/dt

**Attention**: le principe de calcul est acquis, mais le prix de base peut changer en fonction du marché.

### Base de calcul

